

10-02-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 10 FÉVRIER 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4
M. Sylvain Trudel, district n° 5
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne est présent.
La secrétaire-trésorière Mme Marine Revol est présente.
Le conseiller, M. Gyslain Loyer est absent.

048-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 13 et 27 janvier 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Inscriptions au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
6. Renouvellement d'adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA);
7. Résultat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt 387-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 4 372 693 \$ pour le projet de construction de la caserne, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets de 4 372 693 \$;

VOIRIE

8. Permission de voirie – Entretien et raccordement routier;
9. Octroi du contrat – Ingénierie – Raccordement de la rue Lionel;
10. Octroi de contrat – Étude géotechnique – Rang Saint-Norbert;
11. Octroi de contrat – Arpentage – Rang Saint-Norbert;
12. Acceptation du devis TP-IN01.51-2020 – Achat d'une camionnette F-150 2020 avec accessoires;
13. Cotisation 2020-2021 à l'Ordre des ingénieurs du Québec;
14. Ajout au mandat de remplacement de ponceaux 1^{er} rang Ramsay et 2^e rang Castle-Hill;

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Octroi de contrat – Étude faunique et floristique – Rang Saint-Norbert;
16. Octroi de contrat – Étude de vulnérabilité – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);
17. Octroi de contrat pour l'étude environnementale Phase 1 – Prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
18. Usine de traitement des eaux usées;

URBANISME

19. Dérogation mineure 2019-045 (6370, rue des Sables)
 - implantation d'un garage attenant dans la marge de recul;
20. Cotisations 2020-2021 à l'Ordre des urbanistes du Québec;
21. Renouvellement d'adhésion collective à l'Association québécoise d'urbanisme;
22. Avis de motion – Règlement 389 -2020 sur l'instauration du Programme de rénovation – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
23. Adoption du Règlement 383-2019 visant à abroger, ajouter, corriger et modifier certaines dispositions contenues aux règlements d'urbanisme et au Règlement concernant les nuisances n° 040-2000;
24. Adoption du Règlement 384-2019 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

25. Octroi de contrat – Vendredis en Musique;
26. Camp de jour – Affichage de poste pour les animateurs;
27. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;
28. Demande de subvention à l'Association canadienne de dermatologie – Structure ombrière;
29. Demande de subvention ParticipACTION;
30. Demande de subvention Fonds de protection de l'environnement Matawinien (FPEM);

SUITE DE LA RÉOLUTION 048-2020

31. Demande de subvention au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Canada – Programme Emploi été Canada;
32. **Usine de traitement des eaux usées (Report du point 18 – Voir la résolution 063-2020);**
33. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

049-2020

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 13 et 27 janvier 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

050-2020

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 121 825,00 \$ (chèques n^{os} 30 261 à 30 300) ainsi que la somme de 728 806,41 \$ (paiements en ligne 500 830 à 500 905) pour un total de 850 631,41 \$ et les salaires de 164 572,94 \$ du mois de janvier 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions. À la fin de la période de questions, monsieur Jeannoé Lamontagne demande la parole puis fait la lecture d'une lettre adressée à Mme Claudine Bernèche, présente dans la salle, en réponse à une pétition que Mme Bernèche a fait circuler. Cette lettre a été déposée au conseil municipal pour archivage.

051-2020

Inscriptions au Congrès
ADMQ

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe /secrétaire-trésorière adjointe à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec devant se tenir du 17 au 19 juin 2020 au Centre des congrès de Québec;
2. de rembourser les frais suivants sur présentation des comptes de dépenses signés par les réclamants, accompagnés des pièces justificatives :
 - a) inscription au congrès (2 x 555,00 \$);
 - b) hébergement;
 - c) repas, jusqu'à 75 \$ par jour;
 - d) frais de déplacement, si le véhicule du Service d'urbanisme n'est pas utilisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

052-2020

Renouvellement d'adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de payer un montant de 200,00 \$ à la CARA représentant le coût de la cotisation annuelle 2020 de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 7

Résultat de la procédure d'enregistrement du règlement 387-2020

Présentation du résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 387-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 4 372 693 \$ pour le projet de construction de la caserne, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets de 4 372 693 \$. Un total de vingt-huit (28) personnes ont signé le registre.

053-2020

Permission de voirie – Entretien et raccordement routier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020;
2. qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;
3. que la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

054-2020

Octroi de contrat – Ingénierie – Raccordement de la rue Lionel

CONSIDÉRANT QU’ une expertise en ingénierie est requise pour le raccordement de la rue Lionel vers la rue Reine-Lafortune;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d’octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle pour une expertise en ingénierie pour le raccordement de la rue Lionel vers la rue Reine-Lafortune, à CLA experts-conseils pour un montant de 23 700 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

055-2020

Octroi de contrat – Étude géotechnique – Rang Saint-Norbert

CONSIDÉRANT l’étude d’avant-projet pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QU’ une étude géotechnique doit être effectuée pour documenter ladite étude;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une étude géotechnique pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert, à NCL Envirotek inc. pour un montant de 11 493 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

056-2020

Octroi de contrat – Arpentage – Rang Saint-Norbert

CONSIDÉRANT l’étude d’avant-projet pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QU’ une expertise en arpentage est requise pour documenter ladite étude;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 056-2020

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une expertise en arpentage pour les travaux de rang Saint-Norbert, à CRGH Arpenteurs-Géomètres inc. pour un montant de 9 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

057-2020

Approbation du cahier de charges TP-IN01.51-2020 – Achat d'une camionnette F-150 2020 avec accessoires

- CONSIDÉRANT** l'état de la camionnette F-150 2007;
- CONSIDÉRANT** le programme triennal d'immobilisation;
- CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a besoin d'une camionnette F-150 2020 avec accessoires neufs pour remplacer celle de 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges n° TP-AV01.51-2020 pour l'achat d'une camionnette F-150 2020, avec accessoires neufs;
2. d'effectuer des demandes de prix en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

058-2020

Cotisation 2020-2021 à l'Ordre des Ingénieurs du Québec

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour M. Élie Marsan-Gravel, au montant de 566,79\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

059-2020

Ajout au mandat de remplacement des ponts 1^{er} rang Ramsay et 2^e rang Castle-Hill

- CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque au parc Pierre-Dalcourt;
- CONSIDÉRANT QU'** une conduite pluviale doit être changée sous l'emplacement dudit projet;

SUITE DE LA RÉOLUTION 059-2020

CONSIDÉRANT la résolution 020-2020 qui octroie le contrat des remplacements de ponceaux du 1^{er} rang Ramsay et du 2^e rang Castle-Hill à la firme Parallèle 54;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'ajouter au mandat de Parallèle 54 un avenant pour le remplacement de la conduite pluviale au parc Pierre-Dalcourt, pour un montant de 2 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

060-2020

Octroi de contrat –
Étude faunique et floristique – Rang
Saint-Norbert

CONSIDÉRANT l'étude d'avant-projet pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QU' une étude faunique et floristique doit être effectuée pour documenter ladite étude;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une étude faunique et floristique pour les travaux de réfection du rang Saint-Norbert, à Solmatech pour un montant de 2 950 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

061-2020

Octroi de contrat –
Étude de vulnérabilité –
Programme pour une
protection accrue des
sources d'eau potable

CONSIDÉRANT QU' une étude de vulnérabilité doit être effectuée dans le cadre du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT QU' une subvention a été obtenue dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

SUITE DE LA RÉOLUTION 061-2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une étude de vulnérabilité dans le cadre du PPASEP, à GBi Experts-conseils inc. pour un montant de 16 500 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

062-2020

Octroi de contrat –
Étude environnementale
Phase 1 Prolongement de
la rue Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT QU' une étude environnementale phase 1 doit être effectuée pour le projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une étude environnementale phase 1 pour le projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette, à Soli environnement inc. pour un montant de 1 400 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

063-2020

Usine de traitement des
eaux usées

CONSIDÉRANT les informations reçues de nos procureurs à ce sujet la journée même;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de déplacer ce point à la fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

064-2020

Dérogation mineure
2019-045
6370, rue des Sables

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 5 657 827 du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un garage attaché dans la marge avant donnant sur la limite sud-est, alors que la norme édictée à l'article 6.1.1 et à l'article 10.4.6 du Règlement de zonage n° 574-96 interdit l'implantation d'un bâtiment annexé au bâtiment principal dans la marge avant;

SUITE DE LA RÉOLUTION 064-2020

- CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure a été déposée sur le lot 5 657 827 du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un garage attaché à 8,09 mètres de la marge de recul donnant sur la limite sud-est, alors que la norme édictée à l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 574-96 exige une marge de recul minimale de 10,00 mètres;
- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un écart de 1,91 mètre par rapport à la norme actuelle;
- CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ne font pas état des dispositions relatives aux usages autorisés dans les marges;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à fermer l'abri d'auto existant et que celui-ci est situé à 1,91 mètre de la marge de recul;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu suivre la recommandation du CCU (résolution 004-CCU-2020) et de faire droit à la présente demande, de permettre la construction d'un garage attaché à 8,09 mètres de la marge de recul donnant sur la limite sud-est, alors que la norme édictée à l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 574-96 exige une marge de recul minimale de 10,00 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

065-2020

Cotisations 2020-2021 à l'Ordre des urbanistes du Québec

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le paiement des cotisations à l'Ordre des urbanistes du Québec selon le tableau suivant :

Nom	Montant de la cotisation (taxes incluses) (incluant la contribution à l'office des professions)
Jeannoé Lamontagne	705,05 \$
Marine Revol	705,05 \$
Jean-François Lévis	705,05 \$
Joanie Robillard	404,71 \$
Émilie Dalpé-Turcotte	404,71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

066-2020

Renouvellement d'adhésion collective à l'Association québécoise d'urbanisme

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de déboursier un montant de 505,00 \$ avant taxes afin de renouveler l'adhésion collective des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

067-2020

Avis de motion – Règl.
389-2020 sur l’instaura-
tion du Programme
Rénovation Québec –
Municipalité de
Saint-Félix-de-Valois

Monsieur le conseiller Pierre Lépicier donne avis de motion que lors d’une prochaine séance sera adopté un règlement ayant pour objet l’instauraton du programme de Rénovation Québec - Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 389-2020.

068-2020

Adoption du Règlement
383-2019 visant à abro-
ger, ajouter, corriger et
modifier certaines dis-
positions contenues aux
règlements d’urbanisme
et au Règl. concernant
les nuisances 040-2000

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 383-2019 visant à abroger, ajouter, corriger et modifier certaines dispositions contenues aux règlements d’urbanisme et au Règlement concernant les nuisances 040-2000;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le projet de règlement n° 383-2019 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 383-2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

069-2020

Adoption du Règlement
384-2019 relatif aux
usages conditionnels de
la municipalité de Saint-
Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 384-2019 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le projet de règlement n° 384-2019 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 384-2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

070-2020

Octroi de contrat – Vendredis en Musique 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite planifier sa programmation 2020 des Vendredis en Musique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou le directeur du Service des communications, loisirs et culture à signer les contrats reçus pour les différents artistes qui seront présents aux Vendredis en Musique pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**071-2020**

Camp de jour – Affichage de poste pour les animateurs

CONSIDÉRANT QU' il serait approprié d'offrir du soutien aux deux employés qui travaillent actuellement à la gestion du camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE ce serait un moment opportun pour lancer l'appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le Service des communications, loisirs et culture à lancer l'appel de candidatures pour le camp de jour estival 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**072-2020**

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté

CONSIDÉRANT les demandes déposées en vertu de la Politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de déboursier un montant de 594,58 \$ en suivant les recommandations du comité d'évaluation suivantes :

1. Apporter un soutien financier aux activités des organismes suivants :

Organisme	Montant
Cœurs solidaires	225 \$
Total	225 \$

2. Apporter un soutien au financier aux activités des organismes externes suivants :

Organisme	Montant
Fondation du Cégep de Joliette	100 \$
Fondation québécoise du cancer	100 \$
Denrées Matha	REFUSÉ – Non conforme
Total	200 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION 072-2020

3. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

Nom et activité	Montant
Ève-Élaine Marcil - Gymnastique	REFUSÉ – Sport-étude
Mason Conlangelo - Gymnastique	42,08 \$
Étienne Trudeau - Karaté	127,50 \$
Total	169,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

073-2020

Demande de subvention
à l'Association canadienne de dermatologie
Structure ombrière

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne de dermatologie offre une subvention pouvant atteindre 18 000 \$ pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes pour les écoles, les garderies, les parcs urbains et les organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets se termine le 28 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du terrain de pétanque contient la mise en place de structure d'ombrière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture à compléter et signer une demande de subvention à l'Association canadienne de dermatologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**074-2020**

Demande de subvention
à ParticipACTION

CONSIDÉRANT QUE ParticipACTION lance son appel de projet et que la date limite est le 28 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le programme a permis de financer deux cyclo-mardis supplémentaires en 2019 avec animation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture à compléter et signer une demande de subvention à ParticipACTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**075-2020**

Demande de subvention
au Fonds de protection
de l'environnement
Matawinien (FPEM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est une communauté bleue;

SUITE DE LA RÉOLUTION 075-2020

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications, des loisirs et de la culture souhaite intégrer un volet « Eau » à la programmation de la journée de l'arbre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera l'achat de bouteille d'eau durable, de verres durables pour ses événements et de baril récupérateur d'eau de pluie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture à compléter et signer une demande de subvention aux Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

076-2020

Demande de subvention
au ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
du Canada – Programme
Emploi Été Canada

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauchera des travailleurs étudiants au camp de jour et pour la brigade bleue durant l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Canada dans le cadre du programme Emploi Été Canada se termine le 24 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu plus de 5 250 \$ en subvention salariale en 2019 dans le cadre du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture à compléter et signer une demande de subvention au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point 32

Usine de traitement
des eaux usées

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

077-2020

Ajournement

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu qu'à 20 h 58, la présente séance soit ajournée au mardi 18 février 2020 à 18 h.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier et directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».